



**Mairie d'AUBY**  
Marché d'assurances  
Groupement de commande  
ville et le CCAS d'Auby,  
Lot 4 - Assurances statutaires  
Avenant 1  
Décision n° 2023/226/MP

Publié le 4 décembre 2023

Vu l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'Article précité,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du 15 Avril 2021 mettant en place un groupement de commandes permanent entre la ville d'Auby et son C.C.A.S,

Vu la convention de groupement de commandes signée le 23 Avril 2021,

Vu la décision 1. 1. 1. DEC \_ 20211217 \_ ALEDIEU \_ CCHARLES \_ ATTRIBUTION \_ASSURANCES, en date du 3 janvier 2022, attribuant le marché d'assurances pour la ville d'Auby et du CCAS d'Auby, et notamment le lot 4 Assurances Statutaires au groupement, ASTER / MIC MILLENIUM /FIDELIADADE

Considérant que dans le cadre du marché précité, la société ASTER a changé de coordonnées bancaires, il convient donc de formaliser ce changement et mettre à jour leurs coordonnées bancaires par voie d'avenant.

Considérant que cet avenant n'aura pas d'incidence financière,

Considérant que les autres clauses restent inchangées

Le Maire,

**Décide**

**Article 1**

De procéder à la signature de l'avenant n°1 au marché d'assurances pour la ville d'Auby et du CCAS d'Auby, pour le lot 4 - Assurances statutaires, actant le changement de coordonnées bancaires.

AUBY, le 29/11/2023  
Christophe CHARLES  
Maire

1.1.1.DEC\_20231128 AL\_CC\_ Prestations de nettoyage, de repassage du linge  
et des vêtements professionnels pour la ville d'Auby et du CCAS d'Auby,  
Lot 1 - Avenant 1 Changement de coordonnées bancaires